

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

**DCM 2026-37
BAIL COMMERCIAL
2 rue François Mitterrand**

Le Maire de la Commune de THIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 04/07/2020, donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que la Ville de THIERS est propriétaire d'un local commercial sis 2 rue François Mitterrand à THIERS ;

Considérant le souhait de Mélanie DANTI, représentante de la SARL MEYL ET FAMILLE, de contracter un bail commercial ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un bail commercial est conclu entre la Ville de THIERS et Mélanie DANTI représentante de la SARL MEYL ET FAMILLE, pour une durée de 9 ans à compter du 30 mars 2026 et un loyer annuel de 5 514,61 euros hors-taxes, charges en sus.

ARTICLE 2

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à THIERS, le 23 mars 2026

Le Maire,



Stéphane RODIER